



Prague - Budapest

14/17
ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Date

Du 09 au 16 juillet

Ref : 074031001

Prague - Budapest

Les villes du moment

Départ pour deux grandes villes Européennes ! Notre voyage commencera par la capitale de la République Tchèque, Prague.

- Place de la vieille ville, cœur de la cité et fabuleux décor de cinéma.
- Découverte du cadran astronomique.
- Visite de la synagogue Espagnole.
- Balade dans les rues en découvrant l'architecture.

On utilise la voie ferroviaire, destination la ville aux mille bains, alors on n'oublie pas son maillot et on ouvre grands les yeux :

- Visite de la ville historique et de ses monuments célèbres
- Excursion à Széchenyi : baignade dans les trente bains chauds, dans ce lieu d'exception.
- Un grand jeu sera organisé à travers la capitale Hongroise.

Prague



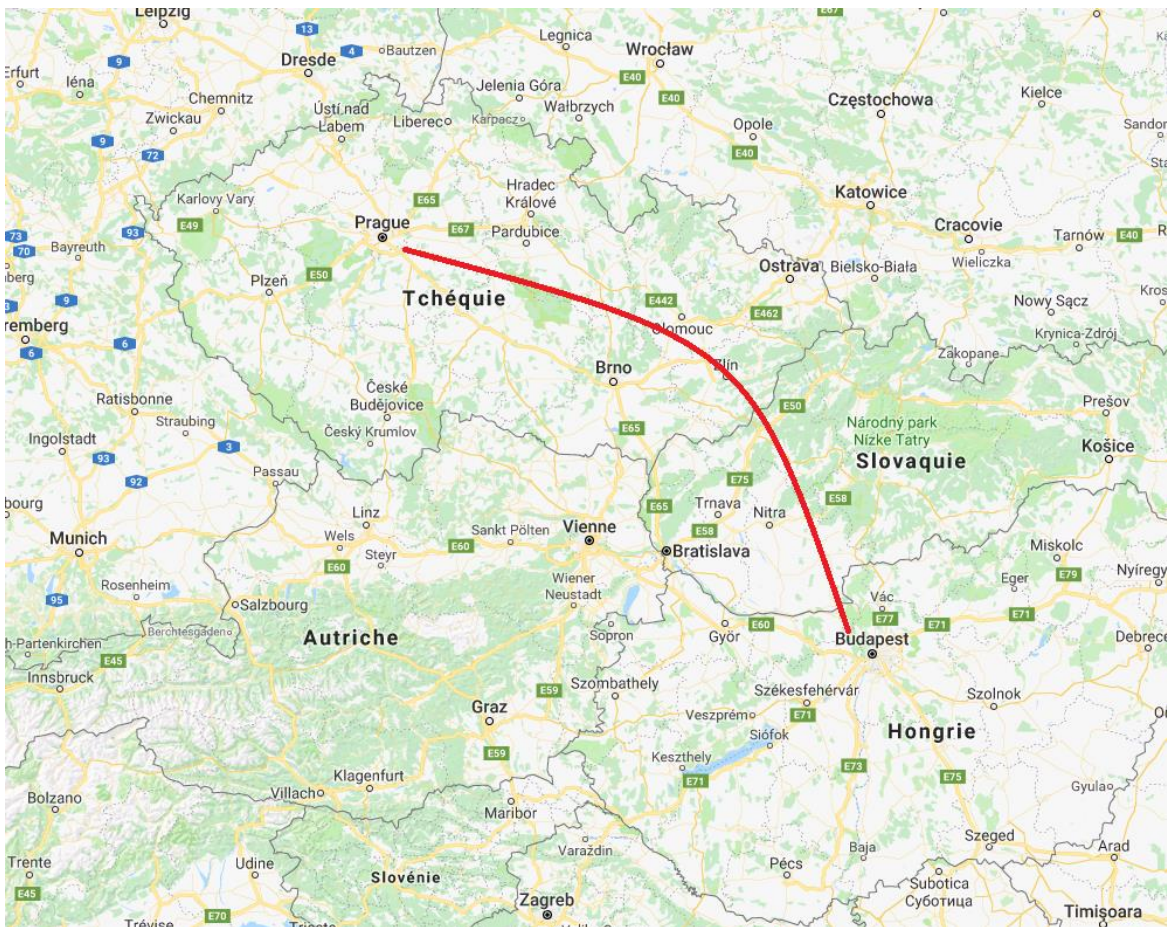
Budapest

TRANSPORT

Des préacheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Puis le transport se fait en avion jusqu'à Prague, ensuite nous utiliserons les rails pour rejoindre Budapest avant de reprendre les airs au départ de cette même ville.

SITE



Prague et Budapest, voici deux grandes dames qu'il faut avoir vu au moins une fois dans sa vie. Ça tombe bien, on vous propose de faire d'une pierre deux coups ! Découvrez deux capitales magnifiques lors de ce circuit en auberge de jeunesse.

► L'hébergement

L'hébergement se fera en auberge de jeunesse ou en appartement réservé spécialement pour le groupe.



► Le transport

Les déplacements se feront en transport en commun, et principalement à pied !

Pour des raisons pratiques et de sécurité, le trajet entre Prague et Budapest est prévu en train et organisé avant le séjour.

► Matériel

Sac à dos ou valise personnel, il n'y a pas besoin de duvet.

ACTIVITES



Notre voyage commencera par la capitale de la République Tchèque, **Prague**.

- **Place de la vieille ville, cœur de la cité et fabuleux décor de cinéma.**

La place la plus emblématique du centre historique de Prague fut créée au XII^e siècle, et a depuis été le témoin de nombreux événements majeurs. Elle est dominée par l'hôtel de ville de la Vieille Ville et la cathédrale du Týn, mais on y trouve également l'église Saint-Nicolas, de style baroque, le palais Kinský, de style rococo, la maison gothique dite À la Cloche de pierre, et enfin l'impressionnant monument à la mémoire de Jan Hus. Sur les pavés de la place sont indiqués le lieu d'exécution des 27 seigneurs de Bohême (1621) et le méridien de Prague.

- **Découverte du cadran astronomique.**

Installée sur la façade sud de l'Hôtel de ville, l'horloge astronomique de Prague date du début du 15^{ème} siècle. Toutes les heures, les 12 apôtres défilent dans sa partie supérieure. C'est l'une des attractions les plus photographiées de la ville. C'est l'artisan Nicolas de Kadau qui créa l'horloge astronomique en 1410. Quelque 80 ans plus tard, un autre horloger, maître Hanus de la Rose, y apporte des améliorations. La légende raconte que l'on aurait crevé les yeux de ce dernier pour l'empêcher de recréer son œuvre dans une autre ville.



- **Balade dans les rues en découvrant l'architecture.**

Nombreuses rues et ruelles piétonnes, extraordinaire concentration de monuments et de lieux d'intérêts, Prague est par nature une ville que l'on découvre à pied, en se baladant. C'est donc tout naturellement que vous foulerez ses rues pavées, avides de découvrir les merveilles architecturales qui se cachent d'un quartier à l'autre.

On utilise la voie ferroviaire, destination **la ville aux mille bains, Budapest**, alors on n'oublie pas son maillot et on ouvre grands les yeux.



- **Visite de la ville historique et de ses monuments célèbres**

- la Basilique St Etienne, Le Parlement ou encore le Monument de la liberté.
- « Andrassy & Bois de ville »

On déambule dans le centre-ville, notamment le long de la plus longue avenue « Andrassy ut » de Budapest : 2 310 mètres de long. On en profite pour découvrir d'autres moments historiques : l'Opéra National, le Théâtre des Enfants, la Place des Héros... ou encore la Maison de la Terreur ou Musée Hongrois de l'Agriculture.

- **Le grand marché**

Les grandes halles de Budapest sont le plus grand et le plus ancien marché couvert de Budapest et de toute la Hongrie. Le grand marché a des airs de gare avec son entrée monumentale dans un mélange de style art nouveau et néogothique. La surface de 10 000 m² est couverte d'une charpente métallique surmontée de céramique Zsolnay de Pécs. Le bâtiment a été construit par l'architecte Samu Pecz en 1897. A cette époque Budapest est en ébullition. La ville vit son âge d'or. Dans la partie gastronomique, vous y trouverez du miel, du paprika, du safran. Certainement au meilleur prix auquel vous pourrez l'acheter en Hongrie. Beaucoup de charcuterie, des fruits et des légumes, de la viande, un peu de fromages aussi. Une bonne étape avant un pique-nique sur les bords du Danube ou si vous traversez le fleuve sur les hauteurs de Buda.

- **Excursion à Széchenyi : baignade dans les multiples bains chauds.**

Une journée farniente est organisée aux Bains de Széchenyi : la multitude de bassins, de températures différentes, offre détente et relaxation dans un univers naturel. Entre bains chauds, saunas, et salles de vapeur, chaque jeune y trouve son petit bonheur. L'architecture impressionnante des infrastructures vaut elle aussi le détour !



- **Un grand jeu sera organisé à travers la capitale Hongroise.**



L'équipe d'animation mettra tout en œuvre pendant ce jeu, pour faire passer un moment ludique aux jeunes tout en s'imprégnant de la culture Hongroise.

A noter !

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 18 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

► L'alimentation :

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge ou à l'extérieur avant de débiter nos journées de découverte. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités des pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

► Déroulement de la journée:

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir et de répondre le plus possible à leurs attentes.

► Le réveil

Il est échelonné sur un temps défini afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun mais il peut parfois être programmé tôt le matin si une activité ou sortie l'impose. L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt !

► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil, selon l'état de fatigue. De plus le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les campings, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques, de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

► Le linge

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

► Rappel réglementaire,

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16

ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

RELATION PARENTS/JEUNES

Téléphone : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL 74 qui reste en liaison régulière avec le directeur.

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 20 à 30 euros pour l'ensemble du séjour sont suffisants.

La monnaie en république Tchèque est la couronne 1 € = 25 CZK

La monnaie en Hongrie est le forint 1 € = 325 forint.

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.



Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune **vaccination** particulière n'est obligatoire. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs. **Lors de l'inscription, nous informer de tout problème important concernant la santé de votre enfant !**

► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

Une réunion d'information pour préparer le séjour est organisée entre l'UFOVAL, les jeunes et les parents, **le samedi 30 mai 2020 à 9h30 au collège du Semnoz à Seynod**. A cette occasion, les directeurs sont présents pour répondre à vos questions et les sacs à dos sont remis aux jeunes pour les séjours concernés. **La présence de tous les habitants de la région Rhône-Alpes est INDISPENSABLE.**

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES



Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Carte européenne d'assurance maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2020 :

- Photocopie de la pièce d'identité du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourufoval@fol74.org

Ou

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74
3 avenue de la Plaine –
BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	Conseillé	Dans la valise	Sur soi	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
T-SHIRT, POLO	7				
PULL ou SWEET chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	1				
PANTALON	2				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	7				
PAIRES DE CHAUSSETTES	7				
PYJAMA	1				
MAILLOT DE BAIN	1				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS ou CHAUSSURES DE MARCHÉ	1				
SERVIETTE DE TOILETTE	1				
GANT DE TOILETTE	1				
TROUSSE DE TOILETTE : gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier					
NECESSAIRE COURRIER : bloc, enveloppes, timbres, stylo					
AUTRES					

- Penser aux serviettes microfibrées : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...
- Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg.

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
 D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
*(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
 de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
 par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)*

Imprimer
Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :

N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ___/___/___/___/___

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre (Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.